Circulaire n° 5797 du 30/06/2016

CIRCULAIRE RELATIVE À L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Directives et recommandations pour l'année scolaire 2016-2017 : Tomes 1 et 2

Cette circulaire remplace les circulaires n° 5262 et 5263 du 18/05/2015

Réseaux et niveaux concernés

☒ Fédération Wallonie- Bruxelles

☒ Libre subventionné
☒ Libre confessionnel
☒ Libre non confessionnel

☒Officiel subventionné

☒ Niveaux : Fondamental spécialisé et Secondaire spécialisé

Type de circulaire

☒ Circulaire administrative

☐ Circulaire informative

Période de validité

☐ A partir du

☐ Du au

Documents à renvoyer

☒ Oui
☐Date limite :

☒ Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Organisation
Directives
Recommandations
Fondamental spécialisé
Secondaire spécialisé

Destinataires de la circulaire

A Madame la Ministre-Présidete membre du Collège de la Commission communautaire en charge de l'enseignement,
A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire,
A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province,
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aux Chefs des établissements d'enseignement spécialisé, organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux ordinaires, spécialisés et mixtes organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux organismes agréés,
Aux Administrateurs d'internats et homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé.

Pour information :

Aux Membres du service général de l'Inspection,
Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
Aux Aux Associations de parents,
Aux Organisations syndicales,
Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé,
Aux Membres du Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale

Personnes de contact

Service ou Association : Service de l'Enseignement spécialisé

Nom et prénom	Téléphone	Email
FUCHS William	02/690.83.94	william.fuchs@cfwb.be
ROMBAUT Véronique	02/690.83.99	veronique.rombaut@cfwb.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à prendre connaissance de la présente circulaire qui réunit les thématiques les plus souvent abordées dans l'enseignement spécialisé.

Pour plus de facilité, sont mises en exergue *(trait vertical à droite du texte*) les modifications par rapport à la circulaire précédente.

Je vous rappelle que cette circulaire peut être consultée, imprimée et téléchargée à l'adresse suivante :

www.adm.cfwb.be **(documents officiels)**

De même, toute la réglementation concernant l'enseignement peut être consultée sur :

www.gallilex.cfwb.be

Ces deux adresses sont accessibles en passant par www.enseignement.be

Pour tout renseignement, je vous invite à contacter les personnes de référence, dont la liste est reprise au début des deux tomes.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS